



Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible usé et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs, faite à Vienne, le 5 septembre 1997 - Adhésion de la République du Niger.

Il résulte d'une notification du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique qu'en date du 5 décembre 2016, la République du Niger a adhéré à la Convention désignée ci-dessus, qui entrera en vigueur à l'égard de cet État le 5 mars 2017, conformément à l'article 40, paragraphe 2 de la Convention.

